

AVIS DE REUNION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES
DU 3 SEPTEMBRE 2013
A 11 HEURES

Mesdames et Messieurs les porteurs des Obligations de la Compagnie Minière de Touissit, Société Anonyme au Capital de 148.500.000,00 dhs et dont le Siège Social est à Casablanca, Immeuble SIGMA 5^{ème} étage -Lotissement ALAFAK- Lots 449-450 La Colline Sidi Maârouf - 20270, Immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 32499, sont informés que le **Mardi 3 septembre 2013 à 11 h** se tiendra audit siège, une Assemblée Générale Ordinaire des Obligataire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nominations du Mandataire de la Masse des Obligataires ;
- Fixation des pouvoirs du représentant de la Masse ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Il est rappelé que pour toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, ladite demande doit être adressée au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05.

Première Résolution :

En application de l'alinéa 1 de l'article 299 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, modifiée et complétée par la loi n°20-05, décide de nommer en qualité de représentant de la Masse des Obligataires :

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale des Obligataires confirme que son mandataire détient tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et sous réserve des limitations qu'elle édicte, pour la défense des intérêts de la masse et notamment le pouvoir d'accomplir au nom de la masse tous actes de gestion nécessaire à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration